



## **Conférence Régionale pour la Transition Energétique**

**21 Mars 2017      9h30 – 12h30**

Préfecture de Région, Marseille

### **Compte-rendu**

#### **Synthèse de la matinée :**

Co-présidée par Thierry Queffelec (secrétaire général pour les affaires régionales) et Julien Aubert (vice-président du conseil régional délégué aux finances et à la rationalisation des dépenses de fonctionnement), la conférence a permis d'aborder de nombreux sujets d'actualité : l'approche territoriale, l'état d'avancement du Programme Régional pour l'Efficacité énergétique dans le bâtiment (PR2E) et des projets concrets sur le solaire photovoltaïque et sur l'éolien en mer.

Plus de 180 personnes étaient présentes dans les salons d'honneur de la préfecture de région à Marseille.

Il ressort de cette conférence deux éléments majeurs :

- Les projets doivent émerger des territoires et pour les accompagner, une force opérationnelle, portée par l'Etat et la Région pourrait être envisagée ;
- La transversalité entre l'ensemble des projets doit être recherchée pour s'assurer de leur pertinence et de leur efficacité en prenant en compte l'ensemble des enjeux (biodiversité, paysages, développement économique) et des acteurs (industriels, élus et citoyens).

## 1- Discours d'ouverture

Thierry QUEFFELEC (Secrétaire Général aux Affaires Régionales), excuse le Préfet et présente les principales actions mises en place ces dernières années par l'Etat (TEPCV,...). Il aborde les enjeux économiques et environnementaux de la transition énergétique avant de présenter le programme de la matinée.

Julien AUBERT (Vice-président régional délégué aux Finances et à la Rationalisation des Dépenses de Fonctionnement) salue les évolutions dont a été l'objet la CRTE qu'il souhaite voir devenir un lieu de discussions, d'échanges et de travail pour faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur une région en avance sur les questions énergétiques. Il met en avant l'importance de valoriser les atouts et les fleurons de l'excellence présents sur le territoire régional (ITER, Cadarache,...). A cette fin, les tables rondes organisées aujourd'hui seront des moments d'échanges qui auront pour but de faire avancer l'intérêt régional.

## 2- Dispositifs locaux pour la transition énergétique

### 2.1 Lancement du groupe de travail sur les « Conventions Territoriales d'Exercice Concerté des Compétences » (CTEC) – Marie-Caroline VALLON (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Marie-Caroline VALLON présente le contenu, le rôle, la durée,... des CTEC définies par la Loi. Elle aborde également les travaux en cours et le calendrier de la CTEC liée à l'énergie, au climat et à l'air à l'aide de la présentation en annexe.

### 2.2 Opérations d'Intérêt Régional – Delphine ROBART MAUGIS (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Delphine ROBART MAUGIS dresse le panorama des Opérations d'Intérêt Régional en lien avec les questions énergétiques. A travers la présentation en annexe, elle en présente les domaines, les principes, le contenu, les moyens et les objectifs.

### 2.3 L'accompagnement des territoires par l'Etat – Anne ALOTTE (DREAL PACA)

Anne ALOTTE aborde les grands principes et le bilan du programme Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Elle en illustre les principaux résultats en matière écologique et économique à la fois au niveau national et sur le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 23 millions d'euros de financement et 90 conventions pour 200 collectivités bénéficiaires..

## 2.4 Echanges avec la salle

Cyril JARNY (Enercoop) s'interroge sur le contenu précis de l'OIR Energies de Demain. J.AUBERT indique que ce contenu est justement en train d'être défini. Les grandes filières structurantes qui se dessinent sont constituées du nucléaire, des énergies renouvelables terrestres, des énergies renouvelables maritimes, du stockage, des gaz verts (biogaz et hydrogène), des liens entre eau et énergie et de la rénovation énergétique des bâtiments. Le but était de ne pas multiplier les groupes à l'infini pour chaque filière constituant chaque sujet mais de réunir des personnes clés qui permettront de débloquent les freins généraux que partagent ces filières. Il est important d'identifier des acteurs ayant à la fois une légitimité régionale mais également proches du terrain. Des groupes de travail seront mis en place pour que l'ensemble des sujets soient traités.

Bernard FONTAINE (Directeur de recherche CNRS + Conseil de développement de la Provence Verte) s'interroge sur l'effort spécifique mis en place en région pour améliorer le confort thermique de l'habitat. Yves LE TRIONNAIRE (Chef du Service Energie/Logement – DREAL PACA) explique que plusieurs choses sont déjà engagées tels que le programme de l'ANAH, le PREH et le PR2E qui sera abordé dans le point suivant de la matinée.

Bernard MAHIOU (Directeur de Capénergies) met l'accent sur les « territoires en devenir » et les « contrats locaux » mis en place dans le dispositif TEPCV. Ceux-ci sont également lauréats du dispositif mais à un niveau de reconnaissance inférieur aux TEPCV eux-mêmes. Il demande si des accompagnements sont prévus pour les amener au niveau des TEPCV confirmés. A.ALOTTE explique que tous les territoires ont été accompagnés de la même manière mais que parfois la volonté locale ne se concrétisait pas. Cette classification TEPCV / « Territoires en devenir » a ainsi été supprimé et l'Etat accompagne tous les territoires qui se montrent intéressés et dynamiques.

Un participant de l'AVITEM avance que les CTEC seront plus efficaces si l'on connaît les objectifs que l'on poursuit. Il demande si ceux-ci seront définis dans la CTEC ou dans le SRADDET et dans ce second cas comment ils seront déclinés. M.C.VALLON explique que la CTEC est un outil de mise en œuvre de l'action commune dans un objectif de rationalisation entre collectivités. Aucune Région ne s'est à ce jour lancée dans cet exercice et Provence-Alpes-Côte d'Azur fait office de précurseur. La loi ne précise le contenu des CTEC et le travail d'élaboration se fait au fur et à mesure de la construction parallèle des CTEC et des différents Schémas qu'elle décline (SRB, PR2E, SRADDET,...).

## 3- Rénovation énergétique de l'Habitat : Comment l'accélérer – Fanny FRECON (Nomadeis)

### 3.1 –Programme Régional d'Efficacité Energétique (PR2E)

Fanny FRECON rappelle que Provence-Alpes-Côte d'Azur est la première région à se lancer dans cet exercice. Elle présente, à l'aide du support en annexe, les travaux réalisés depuis 2016, l'organisation générale du PR2E, sa gouvernance, les premiers enseignements tirés des ateliers de co-construction et le calendrier prévisionnel.

### 3.2 – Echanges avec la salle

Benoît VION DURY (Envirobot BDM) s'interroge sur les cinq plateformes territoriales de la rénovation énergétique qui feront l'objet du zoom annoncé en présentation. Sous réserve de modification liée aux éléments pratiques, il s'agira de celles d'Aix-en-Provence, de Vaucluse, du Luberon, de Nice et de Marseille.

B.FONTAINE revient sur la difficulté soulevée par F.FRECON quant aux structures frileuses à passer le pas des qualifications (RGE,...) et s'interroge sur les avantages fiscaux et financiers attribués par les donneurs d'ordre qui devraient encourager à cette certification. F.FRECON indique que les principaux blocages ne sont pas forcément liés à la volonté mais aussi à la complexité des procédures à la fois du côté de l'offre et de la demande. Cette complexité entraîne aussi bien les donneurs d'ordre que les professionnels à ne pas se tourner vers ce type de qualification.

Corinne PINA (Métropole Aix Marseille Provence) demande où en sont les travaux sur la marque ombrelle prévue autour des questions énergétiques. Stéphanie LEMAITRE (ADEME PACA) indique que les messages clés et les visuels sont en train d'être validés. La marque ne devrait donc plus tarder à être déployée.

Jean-François DOUCET (Envirobot BDM) s'étonne de ne pas voir apparaître dans le diagnostic de référence à la démarche « Bâtiments Durables Méditerranéens » qui est pourtant exemplaire et en train d'être récupérée par d'autres régions (Île-de-France, Nouvelle Aquitaine, Occitanie,...). F.FRECON confirme que cette démarche fait bien partie de l'état des lieux mais qu'il est difficile d'entrer dans le détail en CRTE. Le PR2E est toutefois bien pensé pour partir des dispositifs en cours.

Sébastien BRUYERE (TEC Conseil) confirme que le type de difficultés soulevées dans les travaux du PR2E sont également rencontrés dans le cadre de l'initiative privé. Il y a donc beaucoup d'attente vis-à-vis des Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique (PTRE) qui devront notamment aider les bureaux d'études et acteurs privés à dresser des bilans énergétiques complets et significatifs.

B.VION DURY rappelle qu'Envirobot BDM organise tous les mois des événements sur la question du bâtiment sous tous ses aspects. Des événements sont prévus en

avril et juin 2017 et peuvent être des bons endroits pour aborder les questions liées aux professionnels de la construction.

Yves CROZAT (CCI 04) indique que la Chambre participe au projet Eco-Campus Méditerranée qui fédère un certain nombre d'acteurs du sujet avec un focus sur l'efficacité énergétique des bâtiments. Il propose donc d'aborder dans le PR2E la question de l'accompagnement des professionnels, copropriétaires,...sur les questions de procédures et de formations. Michel MOREL (SORANE France) confirme que les syndicats de copropriétés ont un fort besoin de formation / information car ils sont aujourd'hui très timides sur ces questions.

B.VION DURY revient sur les questions de confort d'été en annonçant qu'Envirobot-BDM organisera le 22 septembre 2017 un congrès sur cette question et en rappelant que la structure a également organisé un colloque sur cette thématique en septembre dernier.

## 4.- Table rondes

J.AUBERT salue et remercie les participants aux tables rondes. Il rappelle que celles-ci ont pour ambition de remettre l'humain au cœur du débat énergétique et fixe quelques règles préalables pour l'organisation de ces tables. A l'issue, différents échanges avec la salle pourront avoir lieu.

### 4.1 « La filière de l'éolien flottant : comment organiser une filière porteuse d'emplois ? »

Marie VIALA (Nénuphar SA) présente Nénuphar qui est une PME créée en 2007 répartie sur les sites de Lille et Aix en Provence et développant des technologies pour l'éolien flottant. La solution proposée par Nénuphar a la particularité d'être à axe vertical et de pouvoir bénéficier du vent venant de toutes les directions. Le centre de gravité étant abaissé, elle nécessite également une plateforme flottante plus réduite ce qui permet de réduire les coûts de production. M.VIALA revient sur les avantages de cette filière qui permet de réduire les impacts visuels et sonores mais constate comme tous les acteurs les fortes oppositions qui agitent les différents projets. Il est donc nécessaire de fortement travailler avec les acteurs locaux pour trouver les lieux les plus propices.

Alain BOURRELLY (Agence Régionale pour l'Innovation et l'Internationalisation PACA) présente la filière éolienne en mer comme un secteur émergent représentant la partie la plus mature des « énergies marines renouvelables ». Il dresse le panorama européen des éoliennes installées en mer mais explique que la Méditerranée, comme les côtes japonaises ou californiennes, ne se prêtent qu'à la technologie flottante du fait de leur bathymétrie. Non contente de réduire l'impact paysager et environnemental, cette technologie permet de capter des gisements

plus réguliers et plus puissants. Ces potentiels rendent dès lors la production plus rentable et exportable sur de nombreux points de la planète. La Méditerranée dispose de nombreux atouts naturels en la matière (vent, mer clémente,...) qui expliquent l'intérêt de grandes sociétés multinationales qui souhaitent y développer des projets. A cela s'ajoutent des éléments sur l'éco-système économique avec la présence de grands centres industriels, de capacités de réseaux pour évacuer l'énergie, de lieux de consommation,...qui lui donnent un avantage avec des zones disposant du même potentiel brut (Nord Ecosse,...).

Mark LAZZARETTO (Grand Port Maritime de Marseille) explique que la transition énergétique touche de plein fouet les activités du port qui a vu depuis dix ans les trafics pétroliers décroître. Cette activité étant stratégique pour le port, il était nécessaire de travailler sur une stratégie d'adaptation qui a abouti entre autre à la création de la plateforme d'entreprises PIICTO ou encore aux travaux sur la méthanation. L'une de ces pistes est constituée du développement de l'éolien flottant. Les défis technologiques sont nombreux : construction, mise en place,... Le GPMM s'inscrit dans une vision de captation de la valeur ajoutée en devenant « port-constructeur ». Il s'agit notamment de mettre les moyens pour offrir aux constructeurs la possibilité de créer leurs parcs de la conception à l'assemblage en passant par la construction et la maintenance sur le territoire du port. Cette filière étant nouvelle, tout y est à créer et les opportunités sont nombreuses.

Catherine PIANTE (WWF France) rappelle qu'un récent décret a récemment publié une stratégie nationale pour le littoral qui interdit les explorations pétrolières en Méditerranée. Si WWF soutient d'une manière générale la mise en place des énergies renouvelables, il émet quelques recommandations sur l'éolien flottant. Les questions d'éco-conception sont très importantes en amont comme le montrent par exemple les nécessités de démantèlement des premiers parcs éoliens en mer déjà en cours au Danemark où les premiers parcs construits ont déjà 26 ans. Elle attire également l'attention sur la nécessité de prendre en compte les impacts des éoliennes, tels que le bruit sous-marin que peuvent générer les installations en mer lors de la phase de construction et pouvant perturber les mammifères marins. Les modes d'ancrage de l'éolienne flottante aux fonds marins sont de mêmes des sources de perturbations. Enfin, la localisation judicieuse des parcs doit permettre d'assurer la mixité des usages et la préservation des espèces et des habitats. En conclusion, il apparaît important que cette industrie nouvelle apprenne en marchant et fasse preuve de discernement.

J.AUBERT revient, à l'issue des présentations, sur la question de l'emploi en interpellant Mme VIALA sur l'impact de sa PME en la matière. Nenuphar a disposé d'une vingtaine d'emplois sur le bureau d'Aix-en-Provence. L'expérimentation mise en place sur le territoire du GPMM a également permis de créer 4 emplois directs et 20 emplois indirects. A l'horizon 2023, elle estime à 2600 emplois directs et indirects les potentiels de création pour l'éolien flottant. M.LAZZARETTO confirme de son

côté que le Port de Marseille imagine un développement de ce type de technologie étalé sur les 10 années à venir. Les emplois seront ainsi créés sur plusieurs années.

La question de la concertation avec les acteurs tels que les pêcheurs est également soulevée par J.AUBERT. Le GPMM a en effet du mettre en place de nombreux temps de concertation dans le cadre de la ferme pilote qui devront probablement être reproduits pour les futurs projets.

J.AUBERT interroge C.PIANTE sur le potentiel « environnemental » des éoliennes flottantes au-delà de l'apport énergétique et économique. Celle-ci répond qu'il est nécessaire d'adopter une vision générale car tous les secteurs se développent : transport maritime, pêche, protection des espèces, ... Malgré tout l'intérêt des projets pris isolément, il y aura forcément une limite qui se mesurera probablement avec les impacts sur les autres secteurs. Les impacts s'additionnant les uns aux autres, il est complexe de fixer une telle limite car on ne peut pas déterminer quel projet fait dépasser ladite limite.

Philippe VEYAN (Syndicat des Energies Renouvelables + Directeur du projet Provence Grand Large pour EDF EN) vient apporter une réponse à la question de l'emploi. La référence en la matière est l'appel d'offre éolien en mer passé par l'Etat qui a permis de créer 15000 emplois sur les façades Manche et Atlantique. Les puissances potentielles étant les mêmes qu'en Méditerranée, on peut imaginer un nombre d'emploi créés comparable. M.VIALA rappelle que Nénuphar ne dispose pas d'une maturité suffisante pour pouvoir être retenue dans les appels d'offres nationaux mais cette intégration est un des objectifs de la société. A.BOURRELLY ajoute qu'une étude sur les retombées économiques a été faite par l'ARII qui pointe la nécessité de mettre en place des formations pour permettre de maintenir les emplois en région et de pourvoir les postes avec des travailleurs issus de notre territoire

C.JARNY soulève la grande attention d'Enercoop quant à ces projets et s'interroge sur la dimension citoyenne de ces opérations. Les citoyens ne sont pas fondamentalement opposés aux projets d'énergie renouvelable mais se questionnent sur la destination des bénéfices issus de ces projets qui partent vers des actionnaires et ne restent pas sur le territoire. Il se demande si des projets citoyens sur l'éolien flottant sont envisageables.

B.FONTAINE soulève la nécessité d'alimenter énergétiquement la région et de pallier l'absence d'acceptabilité de l'éolien terrestre comme un argument fort pour le développement de l'éolien flottant.

François MOREUX (CFE CGC) rappelle que l'Etat a voté la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) comportant des objectifs en matière éolienne et que la Région a annoncé la création d'une agence régionale de la biodiversité qui permettrait de veiller aux points d'attention soulevés par WWF. J.AUBERT indique que ces objectifs seront probablement revus suite aux élections nationales prévues

en 2017. En complément, M.C.VALLON indique que la création de l'agence régionale de la biodiversité sera initiée d'ici fin mars avec les acteurs concernés.

#### 4.2- « La filière du solaire photovoltaïque : comment conserver le leadership régional avec des projets vertueux? »

Christophe THOMAS (Solairedirect) présente l'historique et les activités de développement de parc solaire de l'entreprise qui a développé le premier parc solaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur. De son point de vue, la région possède le leadership de l'ensoleillement et de l'électricité photovoltaïque la plus compétitive en France métropolitaine, ce qui se traduira sous 4 à 5 ans par un développement d'installations ne nécessitant plus de soutien financier. Au-delà du grand potentiel de production d'électricité peu chère, l'enjeu est d'éviter les conflits d'usage foncier, de préserver l'intégration vertueuse des projets dans les territoires (environnementale, sociale, patrimoniale, à l'égard du réseau électrique), stimulée par une volonté politique forte. La vision de ENGIE, groupe auquel appartient Solairedirect est qu'une électricité solaire peu chère va constituer un formidable levier pour innover en matière de stockage, de production d'hydrogène et de mobilité verte, thèmes sur lesquels la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur peut prendre le leadership.

Alix DREZET (DREAL PACA) porte plusieurs messages importants sur la filière. Tout d'abord, les politiques en matière de solaire photovoltaïque sont renforcées avec des objectifs clairs et des appels d'offres nationaux trisannuels offrant une stabilité aux développeurs. Ce secteur est cependant au croisement d'enjeux (consommation d'espace, biodiversité,...) et les parcs solaires doivent nécessairement s'adapter aux acteurs locaux, aux territoires et à leurs écosystèmes. La filière doit également intégrer de nouveaux modèles et usages (autoconsommation, financement participatif) et toucher les acteurs : gestionnaires de parkings, centres commerciaux, qui ont de gros potentiels de développement... La politique de l'État est de réaffirmer ce qu'elle ne veut pas en termes d'aménagement photovoltaïques : (grandes installations sur espaces protégés ou remarquables, ...) mais également de préciser les attendus en terme de développement futur de la filière sur le territoire (intégration de nouveaux usages, usages mixtes et optimisés des espaces, innovations, articulation de la filière PV avec le stockage,...).

Nicolas SIAS (Chambre d'agriculture de Vaucluse) rappelle que la Chambre est défavorable à l'installation des équipements solaires en zones naturelles protégées. La politique de Chambre d'Agriculture est donc de pousser vers les équipements sur les installations agricoles (serres, hangars,...) malgré la difficulté liée au démantèlement à l'avenir. Des questions de perspectives sur les expérimentations sur serres sont également en cours pour permettre de rendre les agriculteurs le plus compétitif possible. Il attend cependant, en lien avec les éléments présentés par A.DREZET, des positions régionales fortes pour permettre à tous d'avancer dans la même direction.



William VITTE (France Nature Environnement PACA) présente la position très favorable de FNE sur le développement des énergies solaires thermique et photovoltaïque en région pour remplacer les énergies fossiles et fissiles. Le solaire thermique doit ainsi trouver sa place en Provence car il pourrait assurer à lui seul l'eau chaude sanitaire tandis que les projets photovoltaïques doivent être ancrés dans une politique territoriale mûrie et réfléchie arrivant au terme de réflexions sur la sobriété et l'efficacité énergétique. Il rappelle que le meilleur moyen d'aboutir à une situation énergétique plus durable est avant tout de réduire la consommation. La concertation est également extrêmement importante pour permettre aux citoyens de prendre en main leur avenir énergétique voire de faire eux-mêmes sortir des projets participatifs et citoyens. Le choix du site photovoltaïque doit éviter les terres agricoles et résulter du croisement d'études de faisabilité, d'évitement, paysagères et d'une expertise écologique permettant de préserver la biodiversité. Le site doit par ailleurs être valorisé : apiculture, maraîchage, viticulture, agriculture médicinale, jardin d'épices, truffière... Enfin le projet doit être conçu de manière à ce que le démantèlement laisse le site dans l'état où il se trouvait auparavant en tenant compte du fait que les panneaux photovoltaïques peuvent être recyclés à 97 %.

J.AUBERT interpelle A.DREZET sur l'axe de financement qui pourrait exister entre l'Etat et la Région comme par exemple une aide tout-en-un pour réhabiliter les bâtiments (énergie, désamiantage,...) et en profiter pour installer des installations solaires. A.DREZET explique que la situation actuelle passe essentiellement par des appels d'offres sectorisés (solaire au sol, solaire sur toiture,...) ce qui permet de contenir la filière et de ne pas laisser les expérimentations et les projets sans coordination régionale d'ensemble. Une approche plus intégrée peut cependant être imaginée pour de futures actions.

J.AUBERT sollicite C.THOMAS pour connaître les éléments qui pourraient l'inciter à axer plus fortement son action en Provence-Alpes-Côte d'Azur (arbitrage sol/toiture,...). Pour C.THOMAS, la question importante est de savoir qui donne le signal : l'Etat ou la Région. Dans les faits s'il n'y a pas une volonté politique locale pour porter un projet, celui-ci ne se fera pas ou alors très difficilement. A terme, la valeur ne sera pas créée sur la seule production électrique mais sur les briques qui se mettront en place autour d'elles : stockage par hydrogène, transports,... Les acteurs à venir sur ces sujets ont un marché important à capter.

P.VEYAN veut abonder sur le côté vertueux du solaire photovoltaïque en indiquant que le prix du photovoltaïque en France a été divisé par 10 en 10 ans.

Myriam CARBONARE (Enercoop PACA) revient sur l'importance de la concertation en amont et l'appropriation citoyenne. La question de la création et de la répartition de la valeur entre les parties prenantes des projets est essentielle. Les Collectivités peuvent donc prendre contact avec Enercoop pour mettre en avant cette dimension dans leurs projets.

Corinne GUINTINI (CC Vallée des Baux-Alpilles) revient sur la référence faite aux dispositifs nationaux pouvant être revus à l'aune des prochaines élections. Si celles-

ci étaient effectivement modifiées, quels en seraient les impacts sur les collectivités et les porteurs de projets. C.THOMAS répond que la disparition potentielle des aides, si elle est trop brutale, peut mettre à mal la filière qui est aujourd'hui à peine entrée dans la phase de rentabilité. Il faut donc privilégier une sortie progressive d'autant plus qu'au-delà des impacts économiques, cela aura un impact sur les politiques locales qui sont l'élément important des projets.

Stéphane RAIZIN (SYME 05) retient de la filière photovoltaïque qu'elle ne doit pas être vertueuse elle-même mais qu'il est nécessaire que les projets mis en place soient individuellement vertueux. Provence-Alpes-Côte d'Azur est aujourd'hui à 30 kWh solaire par m<sup>2</sup> là où Auvergne-Rhône-Alpes est à 10kWh/m<sup>2</sup> ce qui montre le dynamisme régional en la matière. La question du sens à donner à chacun de ces projets et l'usage auquel on destine leur production est importante.

C.PINA revient sur la difficulté de mettre en place des projets. D'un côté, les pouvoirs publics encouragent à leur lancement mais dans les faits, il est extrêmement complexe de les faire aboutir. Elle demande quelle est l'action prévue de la Région pour permettre aux petites structures publiques comme privées d'aller plus loin et de faire face au manque d'ingénierie dans les territoires. Eric Bouchet (Elu de la commune de Mallemort) appuie C.PINA dans le besoin d'ingénierie locale pour le montage des projets que les petites collectivités n'ont pas aujourd'hui.

En réponse et en conclusion, J.AUBERT retient finalement que deux points sont importants à travailler : l'apport d'ingénierie énergétique locale qui pourrait conduire à étudier la création d'une Task Force pour aller monter les projets avec les territoires et la nécessité de travailler avec l'Etat pour développer des dispositifs groupés alliant réhabilitation et production.

Enfin, Thierry Queffelec conclut cette matinée de travail en remerciant les participants et les intervenants. Il a également rappelé la nécessaire transversalité de l'ensemble des solutions à mettre en œuvre pour la transition énergétique.